

MAIRIE DE MESQUER



Place de l'Hôtel - BP 43014
44420- MESQUER

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 À 18 H 30**

L'an deux mil vingt-deux, le **lundi 21 novembre**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Catherine FOUCAULT).

Présents : Monsieur Éric ROULIER, Madame Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Messieurs Yves LEBEAUPIN, Yves LINGER, Gilles CHASSIER et Nicolas CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Philippe LEGENDRE), Madame Caroline THOBIE, Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Thierry GUYON, Madame Catherine FOUCAULT, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Monique TATTEVIN, Madame Estelle Hervy, Monsieur Philippe LEGENDRE

Pouvoirs : Madame Foucault Catherine a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Philippe LEGENDRE a donné pouvoir à Madame Bernadette BROSSEAU.

Monsieur Joël NEVEUX a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Rapport annuel du service d'eau,
- 2- Rapport annuel du service déchets,
- 3- Règlement du télétravail,
- 4- Approbation des montants définitifs de la CLECT 2022,
- 5- Affaires diverses.

1. Rapport d'activités 2021 du service d'eau et de l'assainissement collectif et non collectif

En application du décret n° 95.635 du 6 mai 1995, un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est établi par la communauté d'agglomération CAP Atlantique.

Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles les services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif sont gérés.

Il a été présenté à la commission « Gestion des Services Urbains » de Cap Atlantique le 8 septembre 2022 et au conseil communautaire le 22 septembre 2022.

☞ M. Gilles Chassier rappelle l'obligation légale de présenter aux membres des conseils municipaux le rapport d'activités 2021 du service eau et assainissement de Cap Atlantique pour information et non pour validation. Ce rapport est élaboré par le service « Gestion des Services Urbains » (GSU) de Cap. Au niveau de l'eau potable, il a été acheté par la collectivité plus de 8,3 millions de m³ d'eau soit une hausse de 3,1 % par rapport à l'année dernière. La majorité de cette eau provient de l'usine de l'EPTB Vilaine qui se trouve en amont du barrage d'Arzal. Du fait de la période de grande sécheresse, l'eau de mer qui remonte dans la Vilaine quand elle est basse a contraint une gestion différente de l'écluse permettant de sortir les bateaux. Le nombre d'usagers a été de 71 146, soit 941 de plus qu'en 2020. On entend par usager aussi bien une personne seule qu'une famille. Ces 71 146 usagers représentent environ 112 751 habitants. La consommation d'eau potable par habitant sur Cap est d'environ 70 m³ par an, ce qui n'est pas énorme sachant que ce chiffre tient compte aussi des résidences secondaires. A titre d'exemple, en terme de moyenne nationale, sur un territoire qui aurait principalement des résidences principales, la consommation est d'environ 120 m³. En dehors des particuliers, il y a deux gros consommateurs industriels qui sont la laiterie et AGIS (un restaurateur) implantés sur la commune d'Herbignac. Le réseau est considéré comme de bonne qualité avec un rendement supérieur à 90 %. Celui qui a le plus de faiblesse et qui devra être étudié de plus près dans les années à venir est celui du secteur sud de Cap. En ce qui concerne la qualité de l'eau, en 2021, comme en 2020, aucun dépassement des limites de qualité n'a été observé lors des 793 contrôles réalisés par l'ARS ou par la SEPIG. L'eau du robinet est donc de très bonne qualité et il faut le faire savoir car cela évite une grande consommation de bouteilles en plastique. Les faits marquants en 2021 ont été d'une part la réparation de 4 fuites importantes et la reprise de l'étanchéité de Sandun. Le site de Sandun ne produit plus d'eau potable mais sert uniquement de réservoir à de l'eau acheminée depuis Nantes via un système de réseaux interconnectés. Sachant que cet approvisionnement représente moins de 20 %, notre principale source étant La Vilaine. Les perspectives pour 2022 sont la poursuite du renouvellement du réseau d'eau potable, la sécurisation des sites et une étude pour le renforcement de l'alimentation du secteur d'Herbignac qui se développe beaucoup.

Concernant le service d'assainissement collectif, il y a 62 944 usagers en 2021, soit 1 411 de plus qu'en 2020. A ces usagers, 4,6 millions de m³ ont été facturés. La station d'épuration la plus importante est celle de Livery qui traite plus de 178 000 équivalent habitant, puis celle de la Turballe (40 000 équivalent habitant) et de Pénestin 12 000 équivalent habitant. En 2021,

les volumes traités ont baissé d'environ 18% du fait d'une plus faible pluviométrie qui a généré moins d'intrusion d'eaux « parasites » dans les réseaux. Des contrôles sont faits régulièrement pour faire la chasse aux branchements non conformes et polluants. En 2021, 2859 contrôles ont été réalisés et seulement 6% des installations ont été déclarées non-conformes. Sur ces installations, 10 % sont réellement polluantes, soit 0,6% seulement des installations contrôlées. Les perspectives pour 2022 sont la poursuite du renouvellement des réseaux et la création d'un bassin tampon sur le poste de refoulement de Kercabellec. Les travaux ne commenceront qu'en janvier 2023 car il a fallu attendre la programmation des travaux et l'accord des financeurs sachant que cela va être financé à 50 % par Cap Atlantique et 50 % par l'Agence de l'Eau. La dépense totale devrait avoisiner 1 million d'euros.

☒ M. Rohou précise que les travaux vont permettre de capter les eaux du poste de refoulement de Kercabellec et de les amener dans un bassin qui sera enterré sous le parking à côté de chez Retailleau. Le but est d'éviter, quand il y a des surverses et des engorgements du bassin tampon de la Gambade, puis de Kercabellec, que cette eau ne se déverse dans l'étier de Kercabellec. L'eau stockée sera ensuite conduite vers le poste de refoulement de l'étang.

☒ M. Le Maire précise que cela va être un très gros chantier.

☒ M. Chassier dit que pour 2023, se sera le plus gros chantier pour Cap Atlantique en matière de réseau d'assainissement. Sur le prix de l'eau, sur une base 120 m³, base de consommation nationale, le coût est de 2 € le m³ d'eau potable et de 3 € pour l'assainissement. Cela représente une légère augmentation des prix par rapport à 2020. Le prix de l'eau est à peu près stable depuis plusieurs années. Le prix n'a augmenté que de 8 % depuis 2011. Il est évident que le prix de l'eau est un sujet d'inquiétude. C'est pour cela que la commission GSU s'est lancée dans une réflexion sur comment économiser de l'eau.

En ce qui concerne le service d'assainissement non collectif qui ne concerne que 10 000 habitants sur le territoire de Cap Atlantique. Les ¾ des installations contrôlées en 2021 sont conformes. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale

Pièce jointe : rapport annuel 2021 synthétique sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

2. Rapport d'activités 2021 de la collecte et d'élimination des déchets

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement mettant l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 définissant le contenu minimal du rapport annuel, il est proposé, par CAP Atlantique, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2020 sur la base du guide de mise en œuvre de l'ADEME.

Ce rapport, exposant des indicateurs techniques et financiers, contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de collecte et d'élimination des déchets s'exécute.

Il a été présenté à la commission « Gestion des Services Urbains » de Cap Atlantique le 8 septembre 2022 et au conseil communautaire le 22 septembre 2022.

☞ M. Gilles Chassier, rappelle qu'au titre de la collecte et l'élimination des déchets, Cap a comme compétences : la gestion des ordures ménagères, celle des déchets recyclables, des déchets végétaux et ceux provenant des déchetteries. Concernant les ordures ménagères, en 2021, les dotations de bacs jaunes se sont poursuivies. Le premier bilan est plutôt positif à tel point qu'une discussion va être engagée en 2023 à Cap sur la diminution de passages de collecte pour les poubelles noires au profit d'une augmentation de ceux-ci pour les poubelles jaunes. Le ramassage des deux sortes de poubelles une fois par semaine n'est pas envisageable car cela augmenterait fortement le coût du service. Au titre des ordures ménagères, 22 484 tonnes ont été collectées, soit environ 298 Kg par habitant. Cela représente une baisse de 4% depuis 2020 et de 20 % depuis 2010. Le coût de collecte est de 282 € la tonne (122 € pour la collecte, 17 € le transport et le reste pour le traitement). Il a été aussi collecté 13 484 tonnes de déchets recyclables, ce qui représente 181 kg par habitant soit une hausse de 15 % depuis 2020 et de 45 % depuis 2010. Clairement, la population trie de mieux en mieux et le tonnage augmente et les ordures dites « résiduelles » ont tendance à diminuer. C'est sur ces ordures qui pèse et que pèsera de plus en plus la TAPP (Taxe Additionnelle sur les Produits Polluants) créée il y a quelques années pour inciter justement à meilleur tri. La hausse de la collecte est de 5% sur un an pour le verre, de 30 % sur les emballages (papier, carton, etc ...). Ces deux secteurs de recyclage marchent très bien et apporte des recettes à Cap qui revend ces produits collectés. Concernant les déchetteries, 71 127 tonnes ont été déposées soit 16 % de plus en un an et 89 % de plus qu'en 2010. Le coût de gestion en déchetterie n'est que de 102 € la tonne comparé contre 282 € pour la collecte à domicile. En 2021, des actions de sensibilisation ont été menées en déchetterie notamment vers les jeunes, des travaux de réhabilitation de la déchetterie de Pénestin, la collecte de jouets à Piriac-sur-Mer, la promotion du compostage (814 composteurs ont été remis soit un peu moins qu'en 2020), plus de 3 000 fusées de détresse ont été collectées, une journée de sensibilisation pour la réduction des déchets a été faite au Pouliguen et une autre cette année à Saint-Lyphard. Ces journées ont du succès, de nombreuses familles, des jeunes s'y rendent. La collecte de coquillages, qui est en hausse, a été de 15 tonnes (plus 25 % en un an). Des animations scolaires ont aussi été menées sur cette thématique des déchets ce qui a permis de toucher plus de 1 800 enfants des écoles primaires. Cette activité déchets a coûté environ 18 millions d'euros mais a rapporté 18,6 millions. Au niveau des recettes, 70% proviennent de la taxe payée par les usagers et les 30 % restants de la vente des produits recyclables. Malgré ce résultat positif, le coût va augmenter dans les années à venir du fait de la taxe gouvernementale, la TAPP.

Le coût de cette compétence par foyer fiscal, ce qui équivaut à environ 1,4 habitant, est de 165 €. Un foyer moyen a produit en 2021, 272 kg d'ordures ménagères, 78 kg de papiers, cartons, 83 kg de verres et 394 kg de déchets verts, 327 kg de gravats, 178 kg d'autres produits (ferrailles, appareils divers) et 130 kg d'encombrants non valorisables.

Pièce jointe : rapport annuel 2021 synthétique sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

3. Approbation du règlement du télétravail

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,
Vu l'ordonnance du 17 février 2021 relatif à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique signée le 13 juillet 2021
Vu le règlement intérieur de la commune de Mesquer en date du 13 décembre 2021,
Vu la publication au journal officiel du 3 avril 2022 de l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique,
Vu l'avis favorable à la majorité du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 7 octobre 2022,

Il revient à la commune de Mesquer d'offrir la possibilité à ses agents de pouvoir télétravailler. Pour cela, il est nécessaire de déterminer un cadre de cette nouvelle façon de travailler.

☞ Mme Melnyczuk rappelle que la mise en place du télétravail est obligatoire dans toutes les collectivités territoriales. Dans les grandes lignes, les agents qui le souhaitent et dont les missions peuvent se faire en télétravail, pourront demander à télétravailler au maximum 2 jours par semaine.

☒ M. Neveux informe que la mission locale de Guérande s'est aussi penchée sur le sujet avec l'approbation d'un règlement. Il a été surpris de voir que même le personnel d'accueil en contact avec le public pouvait télétravailler. A la mairie de Mesquer, allons-nous avoir la même problématique ?

☒ Mme Melnyczuk dit que le terme problématique n'est pas réellement approprié. Il s'agit surtout de veiller à une bonne coordination entre nos deux agents qui sont à l'accueil. Cela permettra aussi aux agents de l'accueil qui ont des dossiers plus pointus de pouvoir travailler dessus avec plus d'efficacité et de concentration n'étant pas dérangé par le public, ni par le standard téléphonique.

☒ M. Roulier demande si le matériel qui sera mis à disposition des télétravailleurs a déjà été recensé et chiffré.

☒ Mme Melnyczuk précise que la loi oblige les collectivités à proposer un ordinateur ainsi qu'un téléphone portable professionnel. A ce jour, l'idée est de répondre favorablement à une demande d'ordinateur portable sachant que l'ordinateur fixe que l'agent utilise actuellement sera mis à disposition d'autres services ou remplacera des ordinateurs fixes anciens. A l'heure actuelle, elle pense que seuls 5 à 6 agents vont solliciter du télétravail.

Pièce jointe : règlement du télétravail

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement du télétravail joint à la présente délibération

4. Approbation des montants définitifs de la CLECT au titre de l'année 2022

Lors du conseil communautaire du 22 septembre 2022, le montant définitif des attributions de la CLECT de 2022 a été approuvé.

La commune de Mesquer se doit donc d'approuver le montant définitif pour l'année 2022 de son attribution de compensation à verser à Cap Atlantique Le montant total est de 204 572 € qui se répartit de la façon suivante :

- √ 120 054 € au titre du fonctionnement
- √ 84 518 € au titre de l'investissement

Mme Brosseau dit que depuis qu'elle a été nommée à la CLECT par la commune, elle n'a été convoquée qu'une seule fois.

Pièce jointe : tableau des attributions définitives de compensation de 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants d'attribution de compensation définitif pour 2022 à hauteur de 120 054 € en fonctionnement et de 84 518 € en investissement.

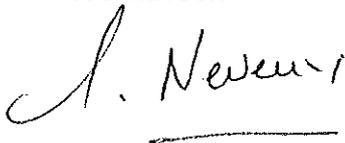
5. Affaire diverse

5.1 – Organisation du téléthon

Mme Melnyczuk rappelle qu'une animation en faveur du téléthon organisée par le service enfance jeunesse se déroulera sur la place du marché de Quimiac le samedi 3 décembre.

Mme Brosseau précise qu'il y a fortement besoin de bénévoles pour mener à bien cette animation.

Le secrétaire
Joël NEVEUX



Le Maire
Jean-Pierre BERNARD

